

TARIFS COMMUNAUX (TTC) POUR L'ANNEE 2019

OBJET	Art	Tarifs	Date d'application
Droit de place et stationnement payant (Tarifs à caractère fiscal)			
Emplacement Marché forain occasionnel (le ml)	7336	1,80 €	1 ^{er} Janvier 2018
Emplacement Marché forain abonnement (le ml)	7336	0,90 €	1 ^{er} Janvier 2018
Stationnement payant	7337	(Voir délibération 2013/04 du 11/02/2013)	
Cimetière			
Concessions à 15 ans au m ²	70311	130,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Concessions à 30 ans au m ²	70311	260,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Case dans le columbarium à 15 ans	70311	340,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Case dans le columbarium à 30 ans	70311	680,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Frais de caveau provisoire par jour (à partir du 4 ^{ème} mois)	70311	2,50 €	1 ^{er} Janvier 2018
Vacations funéraires (Plafonds maximum fixé par décision du maire 2009-04 du 25/02/09)	70311	25,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Location Salles communales et autres			
Campanelles tarif Champenois	752	80,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Campanelles tarif non Champenois	752	160,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Espace Monts d'Or	Voir grille tarifs EMO		
Extension Chatelet - salles de danse et du bar (à l'heure)	752	22,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Caution : Campanelles, extension gymnase Chatelet (1)	70688	200,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Caution Barnum (1)	70688	500,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Caution Barbecue (1)	70688	200,00 €	1 ^{er} Janvier 2018
Terrain de foot en ghor (entier) + 2 vestiaires (2)	752	600,00 €	Pour la période du 01 septembre au 30 juin
Terrain de foot en ghor (demi-terrain) + 2 vestiaires (2)	752	300,00 €	
Occupation du domaine public			
Droit fixe pour toute création de dossier de demande d'occupation du domaine public (sauf pour les occupations commerciales)	70323	10,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Occupation du domaine public lors de chantiers liés à un permis de démolir ou de construire ou une déclaration préalable ou lors de petits chantiers (ml/semaine)	70323	5,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Occupation temporaire (1 à 7 jours) du domaine public (ml/jour)	70323	4,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Occupation du domaine public pour une grue autoportée (≤ 120T /jour)	70323	150,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Occupation du domaine public pour une grue autoportée (> 120T /jour)	70323	250,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Occupation du domaine public droit de stationnement de constructions provisoires ou bungalows de vente (m ² /semaine)	70323	8,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Occupation commerciale permanente (m ² /an)	70323	14,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement Taxis	7336	105,00 €	1 ^{er} Janvier 2019

OBJET	Art	Tarifs	Date d'application
Occupation du domaine public (suite)			
Emplacement Marché de Noël (par jour)	70321	20,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Cautions marché de Noël (3)	70688	100,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement Bourse aux livres sans barnum (2 ml) Champenois	70321	3,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement Bourse aux livres avec barnum (2 ml) Champenois	70321	5,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement Bourse aux livres sans barnum (2 ml) non Champenois	70321	5,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement Bourse aux livres avec barnum (2 ml) non Champenois	70321	7,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement 2 ml vide grenier (champenois)	70321	6,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement 4 ml vide grenier (champenois)	70321	11,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement 2 ml vide grenier (non champenois)	70321	12,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Emplacement 4 ml vide grenier (non champenois)	70321	22,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Animation			
Repas pour champenois lors de manifestations municipales	758	7,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Repas pour non champenois lors de manifestations municipales	758	13,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Repas pour enfants < 8 ans lors de manifestations municipales	758	gratuit	1 ^{er} Janvier 2019
Médiathèque			
Droits d'inscription annuel Adulte (≥18 ans) champenois	7062	10,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Droits d'inscription annuel Adulte (≥18 ans) non champenois	7062	15,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Droits d'inscription annuel Adulte handicapé (≥18 ans) champenois et non champenois	7062	7,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Droits d'inscription annuel Enfant (<18 ans) champenois et non champenois	7062	gratuit	1 ^{er} Janvier 2019
Droits d'inscription des groupes provenant d'Ets publics ou d'associations subventionnées par la commune	7062	gratuit	1 ^{er} Janvier 2019
Droits d'inscription des bénévoles	7062	gratuit	1 ^{er} Janvier 2019
Droits d'inscription des demandeurs d'emploi et étudiants < 26 ans	7062	gratuit	1 ^{er} Janvier 2019
Renouvellement de carte suite à perte ou détérioration	7062	2,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Livre de poche adultes et enfants, petit format album enfants éliminés du fonds de la médiathèque	7088	0,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Livre grand format adultes et enfants, y compris album enfants et BD éliminés du fonds de la médiathèque	7088	1,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Photocopie A4 N/B la page recto ou recto-verso	7062	0,20 €	1 ^{er} Janvier 2019
Divers			
Facturation en cas de perte de clés	7788	45,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Facturation en cas de perte de badges	7788	25,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Tarif horaire pour nettoyage des locaux	70688	38,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Tarif horaire d'un technicien	70688	38,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Tarif forfaitaire pour l'accès à une prise électrique 16A (par jour/utilisateur)(4)	70323	1,00 €	1 ^{er} Janvier 2019

OBJET	Art	Tarifs	Date d'application
Divers (suite)			
Reproduction de plans > A3 en N/B (par ml)	70688	1,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Reproduction de plans > A3 en couleur (par ml)	70688	8,50 €	1 ^{er} Janvier 2019
Collage pour les plans dont la largeur est > à 96 cm (par ml)	70688	4,00 €	1 ^{er} Janvier 2019
Photocopie A4 N/B recto ou recto-verso (des doc communicables) (Tarif fixé par arrêté ministériel du 1er octobre 2001 à 0,18 € maximum)	70688	0,15 €	1 ^{er} Janvier 2019
Photocopie A3 N/B recto ou recto-verso (des doc communicables)	70688	0,20 €	1 ^{er} Janvier 2019

(1) Caution encaissée par le receveur municipal et restituée à l'utilisateur, sauf si des dégradations ont été constatées. Dans ce cas, le receveur municipal conservera la partie de la caution correspondant au montant de la remise en état ou de la valeur de remplacement du matériel ou mobilier détérioré.

(2) Fixés par délibération 2009/48 du 30/06/2009. Ne s'appliquent pas à l'association Sports Football

(3) Caution encaissée par le receveur municipal et non restituée en cas de non présence de l'exposant au marché et de dégradation.

(4) Fixé par décision du Maire 2014/57 du 28/11/2014. Ne s'applique pas aux forains hebdomadaires et exposants du marché de Noël